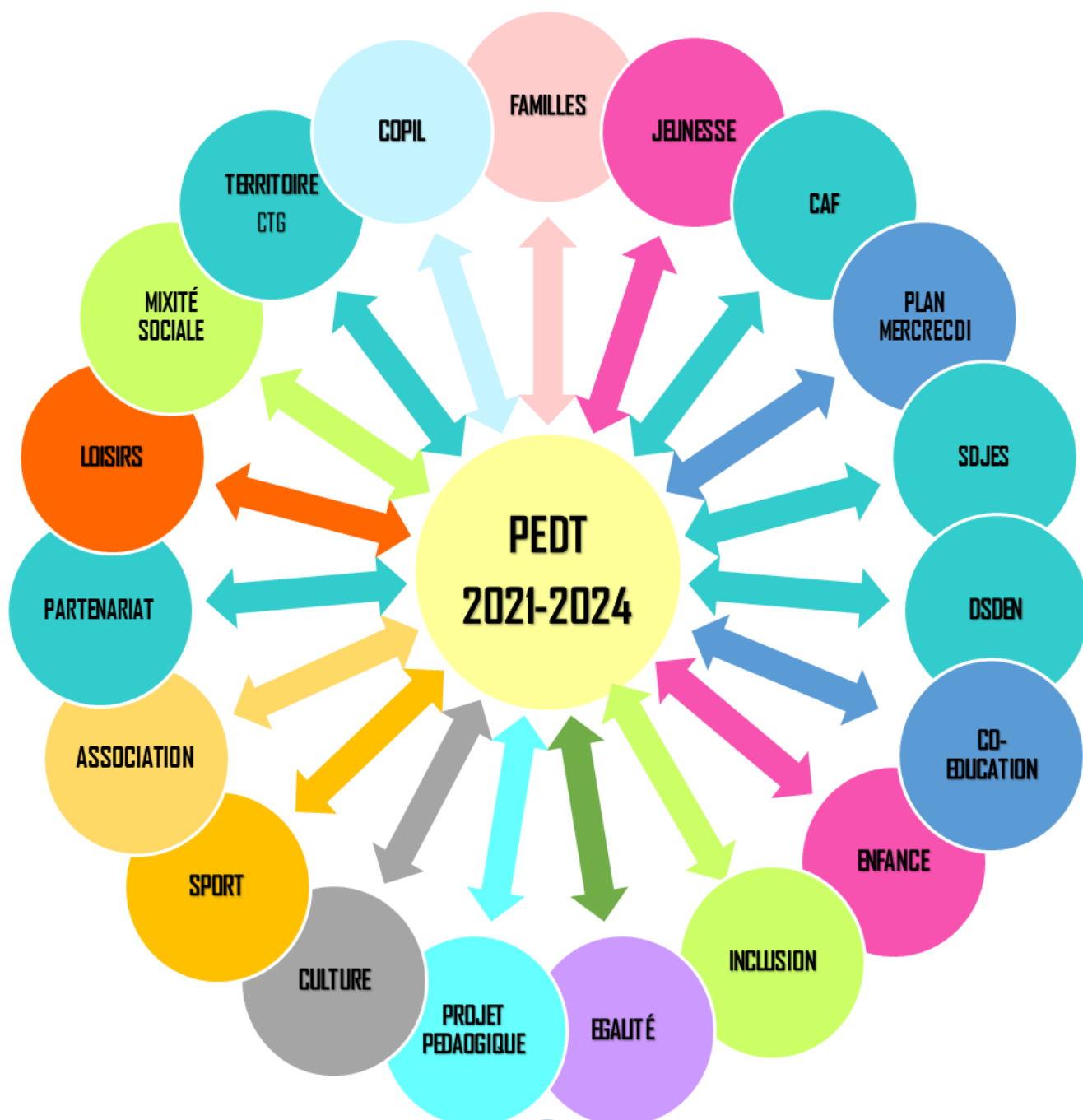




COMMUNE DE SAINT-AMÉ

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2021-2024



INDEX

| | | |
|-----------|---|----|
| 1 | Présentation du territoire | 3 |
| 1.1 | Description générale du territoire | 3 |
| 1.2 | Collectivité concernée | 3 |
| 1.3 | Les associations | 4 |
| 1.4 | Les atouts | 4 |
| 1.5 | Les freins | 4 |
| 2 | Les enjeux d'un nouveau PEdT | 5 |
| 2.1 | Le pilotage | 5 |
| 2.1.1 | Composition de la structure de pilotage | 5 |
| 2.1.2 | Rôle du Comité de Pilotage (COFIL) - Une dynamique multipartenariale - | 5 |
| 2.1.3 | Fréquence des comités | 6 |
| 3 | Intentions éducatives | 6 |
| 3.1 | Valeurs éducatives | 6 |
| 3.2 | Objectifs éducatifs | 6 |
| 4 | Evaluation | 7 |
| 5 | L'école et le périscolaire | 8 |
| 5.1 | Effectifs scolaires (Rentrée scolaire 2021) | 8 |
| 5.2 | Effectifs périscolaires (Données janvier 2021) | 8 |
| 5.3 | Le projet d'école | 8 |
| 5.4 | Organisation | 8 |
| 5.4.1 | Temps scolaire | 8 |
| 5.4.2 | Temps périscolaires | 9 |
| 5.4.2.1 | Modalités d'inscriptions | 9 |
| 5.4.2.2 | Tarifification | 10 |
| 5.4.2.3 | Encadrement | 10 |
| 5.4.2.3.1 | Composition de l'équipe pédagogique à ce jour : | 10 |
| 5.4.2.3.2 | Taux d'encadrement | 10 |
| 5.4.2.3.3 | Formation | 10 |
| 6 | Charte qualité « Plan mercredi » - Le plan mercredi sera mis en place pour septembre 2021. | 11 |
| 6.1 | La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant | 11 |
| 6.1.1 | Assurer le dialogue et la concertation entre les différents acteurs éducatifs | 11 |
| 6.2 | L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles) | 11 |
| 6.2.1 | Organisation | 12 |
| 6.2.1.1.1 | Modalités d'accueil | 12 |
| 6.2.1.1.2 | Taux d'encadrement | 12 |
| 6.2.1.1.3 | Locaux | 12 |
| 6.2.1.1.4 | Horaires | 12 |
| 6.2.1.1.5 | Journée type | 12 |
| 6.2.1.1.6 | Tarifification | 13 |
| 6.3 | Mise en valeur de la richesse des territoires | 13 |
| 6.4 | Le développement d'activités éducatives de qualité | 13 |
| 7 | Nouvelles pistes de réflexion | 14 |

PREAMBULE

L'évaluation du PEdT 2018/2021 a mis en évidence la concordance des objectifs éducatifs et les actions mis en place ces 3 dernières années.

Il a fait aussi apparaître des points à améliorer pour favoriser la réussite éducative de tous les enfants et bénéficier davantage des richesses sportives, culturelles et associatives du territoire.

- Définir les critères et les indicateurs d'évaluation du PEdT,
- Donner une identité éducative aux services périscolaires,
- Renforcer la coopération entre les différents acteurs pour assurer la continuité éducative. Réfléchir ensemble pour la mise en place de projets communs,
- Intégrer les enfants à l'élaboration, le suivi et l'évaluation du projet éducatif en les incluant aux comités de pilotage,
- Renforcer la communication avec les parents,
- Renforcer le partenariat avec les associations du territoire.

1 Présentation du territoire

1.1 Description générale du territoire

Au 1^{er} janvier 2020, le département des Vosges compte 11 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Dont 2 communautés d'agglomération et 9 communautés de communes.

La **C**ommunauté de **C**ommunes de la **P**orte des **V**osges **M**éridionales, (CCPVM) est l'une de ces 9 communautés de communes.

C'est le 2^{ème} plus petit EPCI du département, tant en nombre de communes qu'en superficie (263 km²).

Ce territoire est le plus densément peuplé des Vosges avec 113 habitants au km².

Rassemblant **29 683 habitants**, c'est le 4^{ème} territoire le plus peuplé.

Ses communes membres sont Dommartin-les Remiremont, Eloyes, Girmont-Val-d'Ajol, Le Val-D'ajol, Plombières-les Bains, Remiremont, **Saint-Amé**, Saint-Étienne-Lès-Remiremont, Saint-Nabord et Vecoux.

Economiquement, ce territoire est le seul du département à proposer davantage d'emplois qu'il n'y a d'actifs qui y habitent.

L'industrie demeure présente surtout autour de la zone industrielle d'Eloyes/ Saint-Nabord.

Ces 10 communes ont signé le 15 janvier 2019 la première **Convention Territoriale Globale** (CTG) de services aux familles du Département des Vosges entre la CCPVM, la CAF 88 et le Conseil Départemental des Vosges.

La CCPVM a également signé un **Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel** (CTEAC) avec les services de l'Etat –DRAC, Education Nationale, et Département qui consiste en un programme d'actions d'éducation et de sensibilisation aux arts et à la culture dont le but est de favoriser l'émancipation artistique et culturelle, de coordonner le développement d'actions artistiques, culturelles, éducatives et scolaires.

1.2 Collectivité concernée

Commune porteuse du projet : SAINT-AMÉ : 2209 habitants

Domaines de compétences (clause générale de compétence – art. L.2121-29 du CGCT) :

- Scolaire
- Périscolaire
- Restauration scolaire
- Extrascolaire

Elu référent en charge du P.E.D.T.

M. Arnaud JEANNOT

Maire

2 place Simone Veil - 88120 Saint-Amé

Tél. : 03 29 61 20 18

mairie.saint-ame@orange.fr

Coordination du projet assurée par :

Mme Nathalie GIRAUD

Responsable services périscolaires

06-82-61-44-75

periscolaire-saint-ame@orange.fr

1.3 Les associations

Une grande richesse associative avec :

- 19 associations sportives,
- 6 associations culturelles,
- 3 associations patriotiques,

17 autres associations relevant d'autres domaines (Une Note de Bonheur, Amicale Scolaire, Association Familiale, Alé'Vosges...)

1.4 Les atouts

De nombreux locaux

- Salle polyvalente (bâtiment communal)
- Salle « Pomone » (bâtiment communal)
- Salle « les Kyriolés » (bâtiment communal)
- Salle paroissiale (mise à disposition dans le cadre d'une convention)

Des espaces « plein air »

- Cours des écoles
- Place Schignano
- Le stade des « Cloisieures »
- Le jardin partagé
- Sites de promenades (Sentier adapté, Le Miroir du Merle, forêt, chemin de la cleurie...)

Un patrimoine historique et archéologique à proximité immédiate : Saint-Mont...

Un patrimoine naturel : faune, flore, paysages...

Ces locaux et espaces « plein air » sont à proximité des écoles et du périscolaire ce qui nécessite peu ou pas de déplacements.

Ces déplacements pédestres permettent également de minimiser l'impact environnemental. (empreinte carbone)

1.5 Les freins

- Les écoles installées sur 3 sites différents.
- Distance entre l'école maternelle et les 2 écoles élémentaires.
- Obligation d'utiliser un service de transport pour profiter d'autres infrastructures (piscine, centre équestre, musée, cinéma...) du territoire.
- Une offre sportive limitée pour les enfants âgés de 3 à 6/8 ans.

2 Les enjeux d'un nouveau PEdT

Ce nouveau PEDT nous permet d'approfondir notre vision globale de l'enfant pour lui apporter un large éventail de compétences cognitives, sociales et affectives. (Savoirs, Savoir-faire, Savoir être). Nous avons l'ambition de proposer des actions éducatives et complémentaires qui permettront d'accompagner les enfants, les jeunes et leurs familles sur tous les temps de vie.

C'est aussi l'occasion de réaffirmer nos valeurs tout en répondant aux attentes et besoins et de prendre en compte les compétences de tout à chacun.

Ce nouveau projet éducatif doit favoriser l'offre de nouvelles activités périscolaires, voire extrascolaires.

2.1 Le pilotage

2.1.1 Composition de la structure de pilotage

Comité de pilotage :

- Maire
- Adjoint aux affaires scolaires et périscolaires
- Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Remiremont
- Directrice du groupe scolaire
- Directeur Général des Services de la commune
- Responsable des services périscolaires
- Agent administratif en charge du scolaire et du périscolaire
- Parents d'élèves (*3 parents désignés parmi les représentants de parents d'élèves à raison d'un parent par niveau **)
- Représentants des enfants

** 1 représentant pour le niveau maternelle, 1 représentant pour le niveau élémentaire et 1 représentant pour le niveau CM*

D'autres partenaires institutionnels, associatifs et autres pourront être amenés à participer aux travaux du comité en fonction de l'ordre du jour.

- Membres de la commission « Affaires scolaires »
- SDJES
- CAF
- Partenaires associatifs
- Bénévoles
- Autres...

2.1.2 Rôle du Comité de Pilotage (COPIL) - Une dynamique multipartenariale -

Le Comité de pilotage est un temps d'échanges, d'informations et de concertation mis en place dans le but d'atteindre des objectifs communs.

Les acteurs, membres de cette instance, sont des représentants de la communauté éducative à vocation opérationnelle. (Communication, validation...)

Ils coordonnent et réfléchissent objectivement à la mise en place d'actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant tout en étant à l'écoute des besoins et attentes des familles.

Le Comité de Pilotage veille à l'articulation des valeurs éducatives de la politique enfance -jeunesse de la collectivité avec les actions mises en place et analyse la correspondance entre les besoins et les offres possibles.

2.1.3 Fréquence des comités

Le COPIL se réunira autant de fois que nécessaire avec une réunion au minimum une fois par an pour l'évaluation annuelle.

3 Intentions éducatives

3.1 Valeurs éducatives

- Les valeurs républicaines (Liberté, Égalité, Fraternité).
- Développement de la citoyenneté.
- Bien-être individuel et collectif.
- La sécurité physique et affective.
- L'égalité des chances.
- Le partenariat.

3.2 Objectifs éducatifs

- **Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble.**

Être citoyen, c'est faire partie de la société. Les enfants, les jeunes ne sont pas simplement l'avenir de la société, ils en sont fondamentalement le présent.

La maison, l'école, l'accueil de loisirs périscolaire... sont des lieux de rencontre avec d'autres enfants, d'autres adultes. Ces différentes instances de rencontre vont leur permettre de découvrir et de comprendre progressivement les règles individuelles et collectives qui régissent la vie en société.

- **Accompagner l'enfant et le jeune dans la construction de son avenir, de son parcours de vie et de son épanouissement personnel.**
- Créer une complémentarité et une cohérence entre les différentes instances de socialisation (Continuité éducative, solidarité intergénérationnelle...),
- Développer un accueil de qualité pour les enfants en situation de handicap (inclusion),
- Soutenir des projets qui favorisent le développement personnel de l'enfant et du jeune pour lui permettre de devenir autonome (esprit critique) et acquérir de nouvelles capacités (mise en place de projets participatifs, intéressement à la santé et au bien-être...),
- Valoriser les compétences parentales dans la réussite des enfants, des jeunes en développant le dialogue et en renforçant la relation entre l'école, les familles et l'accueil de loisirs périscolaire,
- Protéger contre les risques inhérents au monde contemporain (influences des médias perturbant le développement de la personnalité...).
- **Mobiliser toutes les ressources du territoire afin d'offrir à chaque enfant et à chaque jeune la possibilité de participer à des activités culturelles, artistiques et sportives.**
- Donner à chaque enfant la possibilité de participer aux activités culturelles, artistiques et sportives sur le territoire,
- Mise en place de partenariats pour mutualiser les espaces et les moyens (matériel et humain) pour faire évoluer les ressources existantes,
- Prendre en compte les particularités sociales propre à chaque famille. (Tarif modulé, aide aux loisirs, amplitude horaire...).

4 Evaluation

Permettre aux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire de faire un point sur les forces et faiblesses du projet pour y apporter des améliorations.

Ce tableau n'est pas un document exhaustif, il peut être adapté aux réalités lors de chaque réunion en définissant alors de nouveaux indicateurs quantitatifs et qualitatifs en fonction des nouvelles problématiques rencontrées.

| Membres du COPIL | Problématique | Critères d'évaluation | Indicateurs d'évaluation | Outil d'évaluation |
|-----------------------------------|--|--|--|---|
| Elus | Les objectifs du PEdT sont-ils adaptés au territoire, aux besoins de ses habitants ? | Satisfaction des familles et des enfants | Evolution du nombre d'enfants participant aux temps périscolaires Rapport des représentants de parents | Comptes rendus des COPIL et conseils d'école. |
| | Les modalités de pilotage du PEdT ont-elles permis l'implication de tous les acteurs éducatifs ? | Participation active au COPIL de tous les membres | Nombre de réunions Nombre des membres présents aux réunions. | Comptes rendus des COPIL |
| Parents | Les parents se sentent-ils impliqués dans le débat éducatif et le PEdT ? | Participation à la réflexion et aux actions | Nombre de parents présents aux réunions d'information, aux COPIL et conseils d'école. Les parents ont donné leur avis sur l'organisation choisie Les parents ont pu plus facilement concilier travail et organisation familiale. | Comptes rendus des COPIL et conseils d'école |
| | Les parents sont-ils informés sur les enjeux du PEdT, l'organisation et les activités des temps périscolaires ? | Existence de supports d'information | Connaissance du PEdT Identification d'un interlocuteur susceptible de répondre à leurs questions, de les conseiller. | Divers outils de communication |
| Enfants | Quelle est la place des enfants dans la démarche PEdT ? | Participation des enfants à des prises de décisions Satisfaction des enfants sur les propositions d'actions | Représentant d'élèves | Comptes rendus des COPIL |
| Corps Enseignant | Les enseignants se sentent-ils impliqués dans le débat éducatif et le PEdT ? Le PEdT prend-il en compte et sert-il le projet d'école ? | Participation à la réflexion et aux actions Cohérence au niveau des objectifs scolaires et périscolaires | Nombre d'enseignants présents aux réunions. Nombre de projets communs | Comptes rendus des COPIL et conseils d'école Lecture des différents projets |
| Intervenants périscolaires | Le PEdT leur a-t-il été communiqué ? Participent-ils au comité de pilotage ou à d'autres instances de concertation ? Les moyens sont-ils adaptés aux objectifs ? Le rôle et les missions de chacun est-il connu ? Le PEdT contribue-t-il à la valorisation des temps périscolaires ? | Communication entre les acteurs au sujet des enfants. Collaboration entre enseignants et intervenants. Continuité éducative. | Nombre d'intervenants présents aux réunions. Nombre de projets communs. Elaboration d'outils communs (Charte, règle de vie, dossiers sanitaires...) | Comptes rendus des COPIL et conseils d'école. Outils utilisés pour la communication Questionnaire |

5 L'école et le périscolaire

5.1 Effectifs scolaires (Rentrée scolaire 2021)

Effectifs année scolaire 2021-2022

Les inscriptions à ce jour ne sont pas terminées.

Ecole maternelle Evelyne Sullerot :

- 42 enfants de la petite section à la grande section

Ecole élémentaire, Bruyères et Tilleuls :

- 95 enfants du Cp au CM2

5.2 Effectifs périscolaires (Données janvier 2021)

Nombre d'enfants inscrits et ayant eu recours aux différents services au moins 1 fois

- Accueil matin : 59 enfants

Maternelle : 11

Elémentaire : 48 (23 Bruyères/25 Tilleuls)

- Garderie d'attente : 9 enfants

Maternelle : 6

Elémentaire : 3

- Restaurant scolaire : 101 enfants inscrits

Maternelle : 21

Elémentaire : 80 enfants

- Accueil méridien : 17 enfants

Maternelle : 0

Elémentaire : 17

- Accueil soir : 74 enfants

Maternelle : 18

Elémentaire : 56 (28 Bruyères/28 Tilleuls)

5.3 Le projet d'école

Domaines et ambitions :

- Le langage - Augmenter l'attention auditive des enfants et améliorer la compréhension orale.
- Le climat scolaire – Faire émerger une coopération/échanger et réfléchir avec les aures/ développer la bienveillance et l'empathie.
- Priorité culturelle – Construire une culture commune / développer un projet commun aux 3 classes.

5.4 Organisation

5.4.1 Temps scolaire

Depuis la rentrée de septembre 2020 les 3 écoles ont fusionné pour constituer désormais une seule entité administrative (école primaire).

Horaires scolaires

| | ECOLE MATERNELLE | ECOLE ELEMENTAIRE | * L'accueil se fait 10mn avant la classe |
|-------------------|-------------------------|--------------------------|--|
| Matin | * 8H40 – 11H50 | * 8H30 – 12H00 | |
| Après midi | * 13H30 – 16H20 | * 14H00 – 16H30 | |

Une articulation de 10 minutes entre l'école maternelle et l'école élémentaire permet aux parents de pouvoir déposer ou reprendre leurs enfants en respectant les horaires d'entrées ou de sorties d'école.

Les APC ont lieu à 16h30.

5.4.2 Temps périscolaires

Les familles peuvent avoir tous les renseignements (règlement, documents administratifs...) sur le site internet de la commune :

www.saint-ame.fr

- Accueil périscolaire (matin et soir)

| | Horaires | Public concerné | Lieu |
|-------------------------|-----------------|------------------------|--|
| Matin (1h30) | 7h00 8h30 | Maternelle/Elémentaire | Périscolaire Ecole les Bruyères (RDC) |
| Soir (2h15) | 16h30 18h45 | | |

- Garderie d'attente (après les cours du matin) / Accueil Méridien (avant les cours de l'après-midi)

| | Horaires | Lieu | | Horaires | Lieu |
|--|-----------------|--------------------------------------|---|-----------------|---|
| Garderie d'attente maternelle | 11h50 12h15 | Ecole maternelle Evelyne SULLEROT | Garderie d'attente élémentaire * | 12h00 12h15 | Périscolaire Ecole les Bruyères (RDC)) |
| Accueil méridien maternelle | 13h05 13h20 | | Accueil méridien élémentaire | 13h15 13h50 | |

- Uniquement pour les enfants de l'école des Bruyères

5.4.2.1 Modalités d'inscriptions

L'inscription est permanente ou ponctuelle (pour les modalités administratives se référer aux documents disponibles sur le site internet de la commune ou distribuer en fin d'année)

5.4.2.2 Tarification

| SERVICES | ENFANTS CONCERNES | HORAIRES | LOCAUX | TARIFS | | |
|----------|-------------------|----------|--------|--------------------------------|--|---------------------------------|
| | | | | Quotient familial ≤ à 499 € | Quotient familial compris entre 500 € et 999 € | Quotient familial ≥ à 1000 € |

ACCUEIL PERISCOLAIRE

| | | | | TARIF HORAIRE Décompté au quart d'heure | | |
|---------|---------------------------|--|---|--|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Accueil | Maternelle Elémentaire | Matin : 7h00-08h30 Soir : 16h30-18h45 | Ecole "Les Bruyères" Rez-de-chaussée | 1,28 € Soit 0,32 € du 1/4 d'heure | 1,36 € Soit 0,34 € du 1/4 d'heure | 1,44 € Soit 0,36 € du 1/4 d'heure |

GARDERIE D'ATTENTE / ACCUEIL MERIDIEN

| | | | | TARIF FORFAITAIRE | TARIF FORFAITAIRE | TARIF FORFAITAIRE |
|--------------------|---|-------------|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Garderie d'attente | Maternelle | 11h50-12h15 | Maternelle | 0,32 € | 0,34 € | 0,36 € |
| Accueil méridien | | 13h05-13h20 | Maternelle | 0,32 € | 0,34 € | 0,36 € |
| Garderie d'attente | Elémentaire <i>Uniquement pour les enfants de l'école "les Bruyères"</i> | 12h00-12h15 | Ecole "Les Bruyères" Rez-de-chaussée | 0,32 € | 0,34 € | 0,36 € |
| Accueil méridien | Elémentaire | 13h15-13h50 | Ecole "Les Bruyères" Rez-de-chaussée | 0,64 € | 0,68 € | 0,72 € |

PAUSE MERIDIENNE "Totale"

(Restaurant scolaire suivi d'animations - Non modulable)

| | | | | | | |
|------------|-------------|---------------|----------------------|---------------|---------------|---------------|
| Restaurant | Maternelle | 11h50-12h50 | ESAT | 3,60 € | 3,80 € | 4,00 € |
| Animations | Maternelle | 12h50 - 13h20 | Maternelle | 1,28 € | 1,36 € | 1,44 € |
| | | | Total forfait | 4,88 € | 5,16 € | 5,44 € |
| Restaurant | Elémentaire | 12h00 - 12h50 | ESAT | 3,60 € | 3,80 € | 4,00 € |
| Animations | Elémentaire | 12h50 - 13h50 | COMMUNE | 1,60 € | 1,70 € | 1,80 € |
| | | | Total forfait | 5,20 € | 5,50 € | 5,80 € |

5.4.2.3 Encadrement

5.4.2.3.1 Composition de l'équipe pédagogique à ce jour :

- 1 responsable de service (BPJEPS loisirs tous publics, BAFD)
- 6 animatrices agents communaux (5 BAFA)
- 1 animateur en contrat formation professionnelle (BAFA/En formation BPJEPS LTP)
- 1 P.E.C (BAFA)
- 1 animatrice centre de gestion (CAP petite enfance)
- 1 animatrice ARES (BAFA)

5.4.2.3.2 Taux d'encadrement

Moins de 5 heures consécutives par jour / avec [PEDT](#).

Accueil de mineurs de 6 ans et plus : 1 animateur pour 18 mineurs

Accueil de mineurs de moins de 6 ans : 1 animateur pour 14 mineurs

5.4.2.3.3 Formation

La municipalité œuvre pour former son personnel :

- Diplômante, non professionnelle (BAFA/BAFD)
- Diplômante, professionnelle (BPJEPS/DEJEPS)
- Qualifiante, (CNFPT, autres organismes de formation)

6 Charte qualité « Plan mercredi » - Le plan mercredi sera mis en place pour septembre 2021.

PREAMBULE

« Le Plan mercredi crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Il leur permet de proposer, des activités de grande qualité le mercredi.

Le label Plan mercredi ouvre ainsi une nouvelle étape dans l'offre périscolaire en garantissant aux familles la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels.

Le soutien renforcé des pouvoirs publics aux collectivités contribue à cette dynamique et leur permet d'offrir davantage d'activités, notamment en milieu rural.

Le Plan mercredi fédère tous les acteurs. Les associations et établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), associations sportives, fédérations d'éducation populaire, sites naturels (parcs, jardins, fermes pédagogiques) vont joindre leurs énergies pour proposer aux enfants une offre périscolaire riche et diversifiée. Sport, culture, nature, activités manuelles et numériques contribueront ainsi à leur épanouissement.

Avec le Plan mercredi, nous repensons les temps de l'enfant dans leur globalité, en articulant mieux les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

C'est la condition de leur bien-être et donc de leur réussite. »

Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation Nationale

6.1 La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant

Afin d'organiser une véritable continuité éducative, les actions déclinées sur le mercredi puiseront leurs objectifs dans le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.

Une élaboration commune de projets se rattachant à ces différents domaines permettra de faire émerger des actions complémentaires. (Lien inter-direction).

- Les langages pour penser et communiquer,
- Les méthodes et outils pour apprendre,
- La formation de la personne et du citoyen,
- L'observation et compréhension du monde,
- Les représentations du monde et l'activité humaine.

6.1.1 Assurer le dialogue et la concertation entre les différents acteurs éducatifs

Une concertation sera mise en place en début d'année scolaire entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation pour fixer ensemble les modalités de l'articulation des différents temps des enfants, connaître le cadre d'action de chaque acteur, connaître et comprendre son rôle, envisager les liens possibles entre les projets.

Cette concertation permettra également de définir les modes de communication entre les équipes tout au long de l'année.

Des moyens d'actions comme le programme abordé par les enfants en classe, les activités périscolaires proposées seront mis en convergence lors des rencontres.

Un temps d'évaluation aura lieu au même rythme que les Comité de pilotage.

6.2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

Une convention de partenariat est en cours élaboration entre la commune et l'IME « Clair Matin » de Saint-Amé pour l'inclusion d'enfants en situation de handicap.

Une véritable politique d'information des familles est mise en place :

- Fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur en consultation libre sur le site internet de la commune,
- Des temps d'accueil seront mis en place pour faciliter la participation parentale (portes ouvertes...).

Une plateforme collaborative sera mise en place pour faciliter leur coopération.

Une tarification progressive (modulée) pour rendre accessibles les accueils de loisirs à tous d'une manière équitable est appliquée.

6.2.1 Organisation

6.2.1.1.1 *Modalités d'accueil*

L'accueil du mercredi est ouvert aux enfants scolarisés ou habitant Saint-Amé, de la petite section (3ans) au CM2 (10-11 ans) en priorité et des enfants de la CCPVM selon les disponibilités.

6.2.1.1.2 *Taux d'encadrement*

Plus de 5 heures consécutives par jour / avec [PEDT](#).

Accueil de mineurs de 6 ans et plus : 1 animateur pour 14 mineurs

Accueil de mineurs de moins de 6 ans : 1 animateur pour 10 mineurs

6.2.1.1.3 *Locaux*

L'accueil est installé au rez-de chaussée, côté gauche du bâtiment de l'Ecole Elémentaire « Les Bruyères » - dans les locaux du service périscolaire, 7 rue de l'église à Saint-Amé, durant la période scolaire.

D'autres locaux de la commune sont mis à disposition :

- Salle polyvalente
- Salle des kyriolés
- Salle paroissiale
- BCD

6.2.1.1.4 *Horaires*

Amplitude horaire : 7h00-18h00

| | |
|-----------------------------------|--------------------|
| ½ journée matin uniquement | 7h00-12h00 |
| ½ journée matin + repas | 7h00-13h00 |
| ½ journée après-midi | 13h00-18h00 |
| Journée | 7h00-18h00 |

6.2.1.1.5 *Journée type*

7h00-9h00 : Arrivée échelonnée des enfants

9h00-12h00 : Activités adaptées aux besoins et envies des enfants

12h00-13h00 : Déjeuner

13h00-14h00 :

- Temps de repos (sieste) pour les maternelles
- Temps calme pour les autres enfants

14h00-16h00 : Activités adaptées aux besoins et envies des enfants

16h00 : Gouter / Forum

17h00-18h00 : Départ échelonné/Autonomie avec la participation des animateurs si besoin.

6.2.1.1.6 Tarification

| TARIF STAMESIEN | | | | |
|--|---------------------------|--------------------------------|--|---------------------------------|
| Enfant domicilié à Saint-amé ou scolarisé à St Amé | | | | |
| ACCUEIL | HORAIRES | Quotient familial ≤ à 499 € | Quotient familial compris entre 500 € et 999 € | Quotient familial ≥ à 1000 € |
| Forfait ½ journée | 7h00-12h00 13h00-18h00 | 6,40 € | 6,80 € | 7,20 € |
| Restaurant | 12h00-13h00 | 4 € | 4,20 € | 4,40 € |
| Forfait Journée | 7h00-18h00 | 12,80 € | 13,60 € | 14,40 € |

| TARIF EXTERIEUR | | | | |
|---|---------------------------|--------------------------------|--|---------------------------------|
| Enfant résidant dans l'une des 9 autres communes de la CCPVM et non scolarisé à Saint-Amé | | | | |
| ACCUEIL | HORAIRES | Quotient familial ≤ à 499 € | Quotient familial compris entre 500 € et 999 € | Quotient familial ≥ à 1000 € |
| ½ journée | 7h00-12h00 13h00-18h00 | 6,80 € | 7,20 € | 7,60 € |
| Restaurant | 12h00-13h00 | 5 € | 5,20 € | 5,40 € |
| Forfait Journée | 7h00-18h00 | 14,96 € | 15,84 € | 16,72 € |

6.3 Mise en valeur de la richesse des territoires

Des partenariats seront développés avec des établissements culturels (médiathèque, musées...), des associations d'éducation populaire, (Francas), sportives et culturelles.

6.4 Le développement d'activités éducatives de qualité

Dans l'objectif de proposer des temps de loisirs avec une approche ludique, récréative et créative de qualité, des découvertes culturelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives seront déclinées en sorties, visites, rencontres.

Les animations seront organisées par cycles, dans une logique de parcours et de progressivité pédagogique. Elles seront valorisées par des réalisations finales comme des expositions, spectacles, rencontres sportives...

| | Objectifs éducatifs | Rapport au projet de l'école (Ou cycle d'apprentissage) | | Relation à une compétence du socle commun | Critères d'évaluation |
|-------------------------|-------------------------|--|-----------------|---|--------------------------|
| | | Jour scolaire | MERCREDI | | |
| Domaine de l'activité : | Structure/Intervenant : | | | | |
| | Nombre de séances : | | | | |
| | Public concerné : | | | | |

7 Nouvelles pistes de réflexion

L'accueil de loisirs sur la commune n'est pas ouvert au plus de 11 ans.

Une réflexion des élus pour l'ouverture d'un accueil ados pour les 11/17 ans est en cours. Il en est de même pour un accueil extra-scolaire.